# Séance du 18 avril 2011

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué pour siéger au lieu ordinaire de ses séances.

<u>Étaient présents</u>: M. HURILLON, Maire; Mme FAUCONNET, M. BARONI, M. TOCHTERMANN Maires-Adjoints; Mme LE DINS, Mme LOEUILLET, Mme QUINOT, M. LELOUP, M. HARAND, M. COUVREUR, Mme BERNOT, M. VADROT, M. NORMAND, Mme BESSON, M. FAUCONNET, M. HACQUARD; Conseillers Municipaux.

<u>Etaient excusés représentés</u>: Mme CATTEL représentée par M. TOCHTERMANN, M SEGHETTO représenté par M. VADROT, M. GUERRAPIN représenté par M. BARONI, Mme LEERMANN représentée par M. HURILLON, M. GARNIER représenté par Mme QUINOT, Mme JUSSIAUME représentée par M. NORMAND.

Etaient excusés: M. BRAUN, Mme FORNONI, Melle J.CALFON.

Etaient absents: Melle A. CALFON, M. LUCAS.

Madame QUINOT est désignée secrétaire de séance.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour qui appelle l'examen des affaires suivantes :

# **ORDRE DU JOUR**

#### <u>124 – VILLE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010</u>

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia FAUCONNET délibérant sur le compte administratif 2010 de la commune dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT		ENSE	MBLE	
LIBELLÉ	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS		DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	
Résultats reportés		520 955,78	26 928,56			26 928,56	520 955,78	
Opération de l'exercice	3 218 661,75	3 358 949,44	721 533,86	923 576,42	1	3 940 195,61	4 282 525,86	
TOTAUX	3 218 661,75	3 879 905,22	748 462,42	923 576,42		3 967 124,17	4 803 481,64	
Résultats de clôture		661 243,47		175 114,00			836 357,47	
TOTAUX CUMULÉS		661 243,47		175 114,00	_		836 357,47	
RÉSULTATS DÉFINITIFS		661 243,47		175 114,00			836 357,47	

<sup>2°</sup> Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

#### A l'unanimité.

<sup>3°</sup> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

<sup>4°</sup> Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 125 – SERVICE ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia FAUCONNET délibérant sur le compte administratif 2010 du service d'assainissement dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT		ENSE	MBLE
LIBELLÉ	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS		DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		85 117,41		218 935,48	_		304 052,89
Opération de l'exercice	115 693,70	171 995,94	2 979 239,39	1 823 380,84		3 094 933,09	1 995 376,78
TOTAUX	115 693,70	257 113,35	2 979 239,39	2 042 316,32		3 094 933,09	2 299 429,67
Résultats de clôture		141 419,65	936 923,07		_	795 503,42	
TOTAUX CUMULÉS		141 419,65	936 923,07		-	795 503,42	
RÉSULTATS DÉFINITIFS		141 419,65	936 923,07		-	795 503,42	

<sup>2°</sup> Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A la majorité,

4 abstentions.

#### 126 – SERVICE DE L'EAU – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia FAUCONNET délibérant sur le compte administratif 2010 du service de l'eau dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT		ENSE	MBLE
LIBELLÉ	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS		DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		100 958,24		55 711,30	-		156 669,54
Opération de l'exercice		60 904,41	31 639,83		_	31 639,83	60 904,41
TOTAUX		161 862,65	31 639,83	55 711,30		31 639,83	217 573,95
Résultats de clôture		161 862,65		24 071,47	_		185 934,12
TOTAUX CUMULÉS		161 862,65		24 071,47	_		185 934,12
RÉSULTATS DÉFINITIFS		161 862,65		24 071,47			185 934,12

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A la majorité,

4 abstentions.

#### 127 – REGIE DE TRANSPORT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Patricia FAUCONNET délibérant sur le compte administratif 2010 de la régie de transport dressé par Monsieur HURILLON Marcel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	FONCTIONNEMENT				
LIBELLÉ	DÉPENSES ou	RECETTES ou			
	DÉFICIT	EXCÉDENTS			
Résultats		19 948,09			
reportés		19 940,09			
Opération de	33 793,18	36 066,24			
l'exercice	33 793,10	30 000,24			
TOTAUX	33 793,18	56 014,33			
Résultats de		22 221,15			
clôture		22 22 1, 13			
TOTAUX		22 221,15			
CUMULÉS		22 22 1, 10			
RÉSULTATS		22 221.15			
DÉFINITIFS		22 221,13			

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### A l'unanimité.

# <u>128 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE, SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT, REGIE DE TRANSPORT</u>

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2010,

Après avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les comptes de gestion du receveur,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, vu le rapport de la Commission des Finances, DECIDE :

- **D'ADOPTER** les comptes de gestion Ville, Eau, Assainissement, Régie de Transport du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs du Maire pour le même exercice.

A l'unanimité pour les comptes de gestion 2010 de la Ville et du Service de Transport.

A la majorité – 4 abstentions pour les comptes de gestion des Services de distribution d'Eau et d'Assainissement.

#### 129 - VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2010 de la Ville

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de 661 243.47 €
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)520 955.78 €Résultat de l'exercice – Excédent140 287.69 €EXCEDENT au 31.12.2010661 243.47 €

Affectation:

Affectation à l'excédent reporté (compte 002)
 661 243.47 €

#### A l'unanimité.

### 130 - SERVICE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2010 du service public d'assainissement

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de 141 419.65 €
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

85 117.41 €

Résultat de l'exercice – Excédent

56 302.24 €

### **EXCEDENT au 31.12.2010**

#### Affectation obligatoire:

A l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068)
 Affectation à l'excédent reporté (Compte 002)

# A la majorité 4 abstentions.

Ville de Bar sur Seine

#### 131 – SERVICE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2010

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2010 du service public d'eau potable

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de 161 862.65 €
- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

Résultat de l'exercice – Excédent

60 904.41 €

EXCEDENT au 31.12.2010

• Affectation à l'excédent reporté
(Compte 002)

A la majorité, 4 abstentions.

#### 132 – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2011

Vu la proposition de Monsieur le Maire de retenir les taux de référence communaux de 2010.

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances réunie le 7 avril 2011,

CONSIDERANT que l'équilibre du budget 2011 nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 1 252 228 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- DE FIXER comme suit les taux de contributions directes pour 2011 :

	Taux	Bases d'imposition prévisionnelles 2011	Produit correspondant
Taxe d'habitation	23,21	2 325 000	539 633
Taxe foncière (bâti)	25,87	2 127 000	550 255
Taxe Foncière (non bâti)	28,37	94 400	26 781
C. F. E.	20,82	651 100	135 559
		Produit fiscal attendu	1 252 228

#### A l'unanimité.

#### 133 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - VILLE

Le budget primitif 2011 de la commune a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux ce la Commission des Finances.

Il reprend les résultats de l'exercice 2010 et les reports de l'exercice 2010.

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	•	
Total section de Fonctionnement	3 800 588.00 €	3 800 588,00 €

#### Section d'Investissement

Total section d'investissement

1 465 149,00 €

1 465 149,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2011

#### A l'unanimité.

#### Monsieur le Maire précise que :

- la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la Mairie fera l'objet d'une consultation.
- l'aménagement du rez-de-chaussée du château de Val Seine permettra le maintien de médecins sur la commune.

#### Sont intervenus:

- Monsieur FAUCONNET pour demander comment sera remboursée la ligne de trésorerie et faire remarquer que des investissements ne devraient pas être supportés sur du court terme.
- Monsieur NORMAND sur le devenir des contrats aidés qui répondent à de réels services et propose un recrutement définitif des agents sur ces postes.
- Monsieur le Maire souligne que des services ont été mis en place avec l'aide de l'Etat pour relancer l'emploi, que ces services existent mais que la commune seule ne peut financièrement les assumer. Il cite pour exemple le ramassage scolaire qui posera problème à la prochaine rentrée avec le départ en retraite de Michel CARTAGENA et les contraintes horaires liées à ce service. Il avance l'idée de la suppression de ce service le midi.

#### 133BIS – RECOURS A UNE LIGNE DE DROIT DE TIRAGE

Dans l'attente de la vente de terrains du Lotissement de la Gare et de la future zone artisanale de la Sainte Fontaine, le Conseil Municipal décide de réaliser une ligne de droit de tirage auprès du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, dont les conditions sont les suivantes :

- montant : 500 000 € - durée : 12 mois

- taux variable: Euribor 3 mois moyenné EUR 3MM+ 0,58 %

commission d'engagement : néant
frais de mise en place : 500 €
paiement des intérêts : trimestriel

Il autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

#### A l'unanimité.

#### 134 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE DE L'EAU

Le budget primitif 2011 du service de distribution d'eau potable a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il intègre les résultats et reports de l'exercice 2010.

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation Total de la section d'exploitation	234 262,00 €	234 262,00 €
Section d'investissement Total de la section d'investissement	1 539 562,00 €	1 539 562,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2011 du service de distribution d'eau potable tel que présenté ci-dessus.

### A la majorité,

4 abstentions.

### 135 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2011 du service de l'assainissement a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il intègre les résultats et reports de l'exercice 2010.

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation Total de la section d'exploitation	418 819,00 €	418 819,00 €
Section d'investissement Total de la section d'investissement	1 482 364,00 €	1 482 364,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2011 du service de l'assainissement tel que présenté ci-dessus.

## A la majorité,

4 abstentions.

### 136 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE DE TRANSPORT

Le budget primitif 2011 du service de transport a été élaboré conformément aux orientations budgétaires et aux travaux de la commission des finances.

Il intègre les résultats et reports de l'exercice 2010.

Dans son ensemble, il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation		
Total de la section d'exploitation	58 221,00 €	58 221,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2011 du service de transport tel que présenté ci-dessus.

#### A l'unanimité.

## 137 – FIXATION DES AMORTISSEMENTS DES BIENS ACQUIS EN 2010

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'instruction M14, les communes dont la population est égale ou supérieur à 3500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement sur les immobilisations corporelles et incorporelles réalisées.

Le tableau ci-après reprend la nature des biens acquis au titre de l'année 2010, leur valeur d'acquisition ainsi que la durée d'amortissement proposée.

Libellé des immobilisations	Date réalisation	Valeur acquisition	Durée
Tracteur JOHN DEERE	14 octobre 2010	14 352	5
Tailleuse STIHL	11 mai 2010	539,75	5
Taille haie	5 mai 2010	747,15	5
Photocopieur OLIVETTI COPIA 35	15 septembre 2010	1 052,48	5
Photocopieur OLIVETTI	15 septembre 2010	1 052,48	5
Installation informatique	6 juillet 2010	15 369,80	5
Poste informatique complet	8 janvier 2010	499	5
Renouvellement unités centrales	30 janvier 2010	4 828,25	5
Chaise bureau	21 janvier 2010	359,50	5
Mobilier (tables et chaises)	26 novembre 2010	723,03	10
Mobilier (chaises)	30 novembre 2010	304,19	5
Bancs et armoire	16 novembre 2010	697,06	5
Chaises	8 octobre 2010	912,57	5
Siège	21 juillet 2010	183,37	3
Table bureau adjoints	12 juillet 2010	214,08	5
Table bureau adjoints	17 juin 2010	863,51	5
Armoire de sécurité	29 janvier 2010	1 481,84	5
Chaises et tables	15 janvier 2010	2 141,20	5
Table rectangulaire	4 janvier 2010	94,05	3
Installation surveillance Administration	28 janvier 2010	657,80	5
Installation surveillance	28 janvier 2010	3 408,60	5
Fourniture pour 8 buts	19 mai 2010	1 728	5
30 Corbeilles métal	29 avril 2010	4 360,86	5
Sonorisation mobile	30 juin 2010	1 347,76	5

Libellé des immobilisations	Date réalisation	Valeur acquisition	Durée
Tronçonneuse	20 juin 2010	400	5
Porte de garage métal basculante	19 juillet 2010	477	5
Perceuse visseuse	31 août 2010	367,73	5
Recherche de bornes plan topographique	3 novembre 2010	1 770,08	5
Imprimante laser	23 novembre 2010	168,99	5
Autocommutateur Alcatel	17 novembre 2010	2 051,14	5

Vu les propositions de durées d'amortissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE FIXER les durées d'amortissement des investissements réalisées en 2010 telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- DE PRATIQUER l'amortissement de façon linéaire.

A la majorité,

1 contre.

#### 138 - RECETTES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEURS

Madame la Trésorière attire notre attention sur l'impossibilité de recouvrer diverses recettes en raison de l'insolvabilité du redevable ou de départs de l'usager de la commune, ou de créance inférieure au seuil de la saisie.

#### Les montants concernés sont les suivants :

- Ordures ménagères 83.00 €

88.74 € 171.20 € 23.76 €

- Transport scolaire 95.23 €

Soit un montant global de 461.93 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré DECIDE :

- D'ADMETTRE en non-valeurs les sommes citées dans le présent rapport,
- DIT QUE ces montants seront respectivement imputés sur le budget principal pour la somme de 366,70 € et sur le budget de transports scolaires pour 95,23 €.

#### A l'unanimité.

# <u>139 - CHATEAU DE VAL SEINE - REFECTION DU REZ DE CHAUSSEE - DEMANDES DE SUBVENTIONS</u>

V∪ le CGCT et notamment l'article L2311-2,

V∪ le budget communal,

Ville de Bar sur Seine

CONSIDERANT la demande d'hébergement formulée par un groupe médical jusqu'alors installé dans des locaux privés aux charges devenues excessives,

CONSIDERANT le projet de réfection du rez-de-chaussée du Château de Val Seine et notamment les devis relatifs aux différents travaux à réaliser,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 7 avril 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE DONNER son ACCORD à la réfection du rez-de-chaussée du Château de Val Seine,
- **DE PROCEDER** à une consultation d'entreprises pour la dévolution des travaux dont le montant est estimé à : 83 322.14 € HT soit 99 653.28 € TTC,
- DE SOLLICITER les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoriaux Ruraux) ainsi que de la Région et du Département,
- **DE SOLLICITER** de l'Etat, de la Région et du Département une dérogation pour l'engagement des travaux sans perdre le bénéfice d'une subvention qui serait notifiée ultérieurement,
- D'ETABLIR ainsi qu'il suit le plan de financement de cette opération :

Coût prévisionnel TTC 99 653.28 € arrondi à 100 000 €

Base subventionnable : 83 322.14 €

• subvention de l'Etat (D. E. T. R.) 16 664.43 €

• subvention du Département 16 664.43 €

• subvention de la Région 33 328.86 €

Autofinancement communal 33 342.28 €

A l'unanimité.

#### 140 - REHABILITATION DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION

V∪ le CGCT et notamment l'article L2311-2,

V∪ le budget communal,

VU les projets de travaux de réhabilitation de divers bâtiments communaux et notamment celui se rapportant à l'hôtel de ville établis par le cabinet d'architectes A2 situé à Bar-sur-Aube.

CONSIDERANT ce projet figure au titre des investissements reportés 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 7 avril 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- DE DONNER aux travaux de réhabilitation extérieure de l'Hôtel de ville
- **DE PROCEDER** à une consultation d'entreprises pour la dévolution des travaux dont le montant est estimé à : 134 558.09 HT soit 160 931.47 TTC,
- DE SOLLICITER les aides de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoriaux Ruraux,
- **DE SOLLICITER** de M. le Préfet une dérogation pour l'engagement des travaux sans perdre le bénéfice d'une subvention qui serait notifiée ultérieurement,
- D'ETABLIR ainsi qu'il suit le plan de financement de cette opération :

Coût prévisionnel TTC : 160 931.47 €
Base subventionnable : : 134 558.09 €

• subvention de l'Etat (D. E. T. R.) 26 911.62 €

Autofinancement communal 134 558.09 €

#### A l'unanimité.

Ville de Bar sur Seine

# 141 – RESILIATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL ET REATTRIBUTION DE CE LOGEMENT

La commune est propriétaire de logements situés rue du Stade face au Centre de Secours et réservés aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune.

Le logement occupé par Monsieur Francis CHARDIN sis 7 rue du Stade se trouve vacant au 30 avril 2011 et a fait l'objet d'une demande de location par Monsieur Jean-François LEMAIRE, pompier volontaire et agent communal.

#### Je vous propose:

- de résilier le contrat de location consenti à Monsieur Francis CHARDIN à compter du 1er mai 2011,
- de répondre favorablement à la demande de Monsieur Jean-François LEMAIRE,
- de fixer le montant du loyer mensuel à 268 € à la date d'effet du contrat,
- de m'autoriser à établir, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, le nouveau contrat de location à intervenir avec Monsieur Jean-François LEMAIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le présent rapport.

#### A l'unanimité.

# <u>142 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DES CHANTIERS</u> D'INSERTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à participer au financement des chantiers d'insertion et que sur les années 2006 – 2007 – 2008, la contribution communale n'a pas été versée au **Gr. A. P. E.** (**G**roupe d'**A**ction **P**our l'**E**mploi) gérant les activités des deux chantiers en place, faute de justificatifs des dépenses engagées.

Ces documents ont finalement été fournis et font apparaître une dette se déclinant comme suit :

- exercice 2006 : 3 820,23 €
- exercice 2007 : 14 200,00 €
- exercice 2008 : 17 970,00 €

soit un total de 35 990,23 € sur les années considérées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- DE REGULARISER cette situation par le paiement sur les trois années à venir du montant dû par la commune, à savoir :

\$\text{\tinx{\text{\tinx{\text{\tinx{\text{\tinx{\text{\texi\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\te}\text{\texi}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\texi}\text{\text{\text{\text{\texi}\text{\texi}\text{\texitilex{\tiint{\text{\texit{\text{\texi}\text{\text{\texit{\text{\text{

- DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront inscrits aux budgets correspondants.

#### Communications du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de l'accord de Monsieur Yrieix LALLEMENT de soustraire de la vente de la maison dite « GRAU » que la commune lui avait consenti une superficie équivalent à 2 emplacements de stationnement, par ailleurs existants.

La commune ayant sur cette partie privée institué des emplacements de stationnement (5) à fortiori définis « zone bleue », il conviendra préalablement à la vente à Monsieur LALLEMENT d'engager une procédure de déclassement de la parcelle, qui par son usage est entrée dans le domaine public afin de la réintégrer dans le domaine privé de la commune.

A cette occasion, Madame FAUCONNET Patricia déplore la perte de places de stationnement, argument qu'avait fortement développé Monsieur FAUCONNET Philippe et qui avait présidé à sa décision de s'opposer à cette vente. Il s'étonne de cette observation tardive « qui aurait du être émise lors de la séance du mois de mars ».

Est intervenu Monsieur LELOUP pour signaler le mauvais état du grillage au pied de l'escalier de la passerelle au Croc Ferrand.

La séance est levée à 21 h 56.